



Lundi 26 mai les élus communautaires se sont réunis en conseil.
Retour sur quelques délibérations adoptées.

En préambule, Le Président souhaite saluer l'élection de Christelle Mégret, désormais Maire d'Allevard.

1- Une Société Publique Locale pour la gestion des sites touristiques et de montagne du Grésivaudan

La communauté de communes Le Grésivaudan et les différentes communes du territoire souhaitent disposer d'un outil dédié, leur permettant de mutualiser la gestion des sites et activités touristiques et de loisirs que sont notamment les stations communautaires (Les 7 Laux, Le Collet et l'Espace ludique du Col de Marcieu). C'est dans ce contexte et au regard de ce besoin que les élus ont acté en conseil communautaire, la création d'une Société Publique Locale dont l'actionnaire majoritaire sera Le Grésivaudan.

Aujourd'hui, c'est la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan (SEMLG) et sa filiale la SAS Le Collet, qui gère les trois stations communautaires au travers de deux contrats de délégation de service public.

Afin d'assurer une continuité et de faciliter la mise en place opérationnelle de la nouvelle structure, les élus ont acté la transformation de la SEMLG en SPL. Cette opération implique une mise en conformité de la composition de l'actionnariat et des statuts de cette société aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. De plus, dans le cadre de ce nouveau projet, six nouvelles communes ont vocation à prendre une participation au sein de la société publique locale du fait qu'elles soient support d'équipements touristiques communautaires : Allevard, Crêts en Belledonne, La Chapelle du Bard, La Terrasse, Laval et Le Plateau des Petites Roches, rejoignant ainsi les communes des Adrets, Theys et Le Haut-Bréda.

Concernant ses missions, il incombera désormais à la SPL du Grésivaudan de piloter et d'investir pour la création, le développement, la gestion, l'exploitation, de toutes les activités touristiques et de loisirs d'intérêt général, pour le compte de ses actionnaires. Charge à elle de concevoir, de financer et de réaliser des investissements nécessaires à la conduite des politiques touristiques et de loisirs sur

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

son périmètre d'action : le service public des domaines de loisirs, dont les remontées mécaniques toute l'année, ainsi que des activités complémentaires de diversification et toutes les activités et services participant à leur attractivité économique (restauration, commerces, immobiliers de loisirs, navettes usagers...). La SPL pourra être amenée également à gérer les équipements et services liés à la pratique des activités nordiques (foyer de fond, stade de biathlon...), de espaces et itinéraires de randonnée (raquette, ski de randonnée) et aux espaces et itinéraires de randonnée. Elle devra assurer les missions de service public nécessaires au bon fonctionnement des équipements touristiques et de loisirs des stations de montagne : entretien et déneigement des espaces de circulation et de stationnement, salle hors-sac, toilettes publiques, halte-garderie saisonnière,... et l'exploitation de tout équipement touristique, sportif, ou de loisirs implantés sur le territoire des Actionnaires.

Enfin, charge à elle d'assurer la communication et la promotion des activités en collaboration avec les autres acteurs touristiques (office de tourisme, Isère Attractivité, etc.) et de mettre en œuvre toutes les actions en faveur du développement et de la valorisation de l'attractivité touristique (organisation d'événements et de manifestations touristiques notamment).

Via la SPL, les élus entendent ainsi se doter d'un outil de gestion unique, adaptable, propice aux transitions et aux nouveaux usages partagés des espaces de loisirs du territoire.

Le conseil a ensuite procédé au vote des 9 représentants de la communauté de communes qui siégeront au conseil d'administration de la SPL : Christophe Suszylo, Claude Benoît, Anne-Françoise Besson, Clément Bonnet, Hervé Lenoire, François Olléon, Régine Millet, Delphine Perreau et Alexandra Cohard. Le conseil d'administration de la SPL se réunira dans les mois qui viennent afin de désigner son Président issu de cette liste.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil

Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr